



DÉCISION n° 2023/05/185

Affichage le 23 mai 2023

République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
Direction de la culture

**Objet :** Contrat pour une animation musicale dans le cadre de la Fête de la musique, le mercredi 21 juin 2023 à Vauvert.

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L 2122-22 susvisé

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un contrat pour une animation musicale dans le cadre de la Fête de la musique, le mercredi 21 juin 2022 à Vauvert.

#### DÉCIDE

**Article 1 :** Un contrat pour une animation musicale est conclu et signé pour le mercredi 21 juin 2023, sur le parvis de la médiathèque à Vauvert, entre l'Association « Guitar'Zhero » située 71 Chemin des Mas - 30620 Aubord et la commune de Vauvert.

**Article 2 :** Le présent contrat est alloué pour la somme de huit cents euros TTC (800 € TTC).

**Article 3 :** La dépense correspondante sera imputée au budget communal de l'année en cours, à l'article 6232-334-330.

**Article 4 :** Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 23 MAI 2023

Pour le maire,  
l'adjointe déléguée à la culture

Laurence Emmanuelli



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier